



D.2025.02.05.7.1

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS EN COMMUN
DE L'AGGLOMERATION TOULOUSAIN**

Séance du 5 Février 2025

7 – COMMUNICATION

7.1 – Convention de partenariat entre Tisséo Collectivités et l'AITF dans le cadre de l'organisation des Rencontres Nationales de l'Ingénierie Territoriale 2025 à Toulouse – Approbation et autorisation de signer la convention n° 2025-1002.

L'an deux mille vingt cinq, le cinq février, dans la salle Métropole, à Toulouse, le Comité Syndical du Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'Agglomération Toulousaine, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LATTES, Président du Syndicat Mixte.

	PRÉSENTS	POUVOIR	ABSENTS-EXCUSÉS
TOULOUSE METROPOLE			
ANDRÉ Gérard	X		
BOLZAN Jean-Jacques	X		
BRIAND Sacha	X		
CARLES Joseph	X		
CARNEIRO Grégoire	X		
CHOLLET François		X (M. Jop)	
GRASS Francis	X		
JOP Serge	X		
LATTES Jean-Michel	X		
MOUDENC Jean-Luc		X (M. Lattes)	
OCHOA Nina	X		
TERRAIL-NOVES Vincent	X		
TRAUTMANN Pierre	X		
TRAVAIL-MICHELET Karine	X		
SICOVAL			
CHERUBIN Laurent		X (M. Lubac)	
LUBAC Christophe	X		
CC DES COTEAUX BELLEVUE			
SEMPERBONI Patrice	X		
CC LE GRAND OUEST TOULOUSAIN			
GUYOT Philippe	X		
MURETAIN AGGLO			
SUAUD Thierry	X		
TERRISSE Jean-Marc	X		

Dans le cadre des Rencontre Nationales de l'Ingénierie Territoriale 2025 qui se tiendront du 7 au 9 juillet 2025 à Toulouse, il a été convenu d'établir un partenariat entre Tisséo Collectivités et l'AITF en vue de promouvoir l'utilisation des transports en commun dans le cadre de cette rencontre.

D'une part,

Tisséo Collectivités s'engage à :

- mettre à disposition 600 titres Pro+ 48h + 100 titres Pro+ 24h (valeur totale : 3.570,00 € h.t.) ;
- assurer la présentation et la valorisation des projets Tisséo Collectivités - Téléo et 3^{ème} ligne de métro – dans la mesure où ils pourront s'intégrer dans le programme des rencontres.

Et d'autre part,

L'AITF s'engage à :

- assurer la visibilité de Tisséo Collectivités en tant que partenaire officiel de l'évènement, par l'apposition du logo de Tisséo sur tout support de communication print et digitaux des co-organisateurs et de l'évènement ;
- assurer la promotion de Tisséo Collectivités à travers l'organisation de visites techniques mettant en avant ses projets et infrastructures, comme, par exemple, le projet de 3^e ligne de métro, le téléphérique Téléo, un pôle multimodal, ou bien les œuvres d'art du métro (à définir lors de l'élaboration du programme)
- mettre à disposition de Tisséo Collectivités 5 entrées à la soirée de gala (valeur totale : 505,00 €).
- restituer à Tisséo Collectivités les titres de transport non utilisés par les congressistes.

Il est proposé au Comité Syndical d'approuver les termes de cette convention et d'autoriser le Président à signer cette dernière.

* * *

Le Comité Syndical :

Entendu l'exposé de Monsieur le Président,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des votants :

ARTICLE 1 : APPROUVE les termes de la convention de partenariat l'AITF.

ARTICLE 2 : AUTORISE le Président à signer ladite convention.

ARTICLE 3 : DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le préfet pour contrôle de légalité.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,
Pour extrait conforme,
Le Président,

Jean-Michel LATTES